Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20261116-D_72_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 16 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

Date de convocation : 09 novembre 2026 **Conseillers en exercice :** 27 **Nombre de présents :** 23 **Nombre de votants :** 27

Présents : Éric le Bour, Catherine Gourmelon, François Roué, Florence Bihan, Nicolas Bodennec, Karine Le Jeune, Damien Ladan, Élodie Jacques, Claudie Péron, Gauthier Dumas, Vanessa Marmet, Bruno Méar, Joëlle Mellouet, Joël Suchocka, Magalie Kersauzon, Yannick Vouhé, Émilie Fily Poffa, Maxime Bramoullé, Véronique Milin, François Jamet, Guy Le Duff, Christine Caroff-Prémel, Olivier Cuiec
Absents excusés ayant donné pouvoir : Jonathan Pengam à Émilie Fily Poffa, Maïwenn Morvan à Florence Bihan, Denis Saout à François Roué, Michèle Jaouen à Véronique Milin
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Claudie Péron

---

Délibération n° D.72.2026
Urbanisme – Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

1/Qu'il est proposé au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

2/Que le CAUE est une association investie d'une mission d'intérêt public, qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets et leurs réflexions en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'aménagement du territoire.

3/Que l'adhésion permet à la commune de bénéficier de l'accompagnement et des conseils du CAUE, de disposer d'un appui dans la réflexion sur ses projets communaux et de contribuer au développement d'un cadre de vie de qualité, respectueux des enjeux architecturaux, paysagers et environnementaux.

4/Que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 5 000 habitants, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 150 €.

Vu le code général de la Fonction publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'adhésion de la commune au CAUE ;
- Autorise le versement de la cotisation annuelle de 150 € ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Claudie Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »